

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 26 mars 2025

19. Rapport CM en réponse au postulat Sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale » (C. Ferrier)

Introduction

Monsieur Francis Gerz (sans parti) demande au Conseil municipal d'étudier, puis de mettre en œuvre, un concept de zone de rencontre dans la Vieille Ville de La Neuveville comprenant les rues Beauregards, du Marché et du Collège, avec une interdiction à la circulation et un accès aux véhicules selon un horaire restreint.

Le but est de rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre.

Développement

Le Service de la gestion du territoire étudie actuellement la mise en place de la zone piétonne provisoire dans le périmètre de la Vieille-Ville. Cette analyse comprend la période d'application, les horaires d'accès pour les livraisons, ainsi que les éventuelles exceptions, notamment pour les riverains, les services d'urgence et certaines activités économiques nécessitant un accès motorisé.

Une fois cette étude finalisée, le projet sera soumis au Conseil municipal, qui devra valider les modalités de mise en œuvre, avant d'être envoyé au Service cantonal des ponts et chaussées pour examen.

Conformément aux procédures en vigueur, le projet fera ensuite l'objet d'une publication officielle dans la Feuille officielle pour une période de 30 jours.

Sous réserve des délais administratifs et des éventuels ajustements requis, le Conseil municipal prévoit la mise en place effective de la zone piétonne dès mai 2025. Elle restera en place jusqu'au début du mois de septembre.

L'objectif de cette démarche test est d'améliorer la qualité de vie dans la Vieille-Ville en offrant un espace sécurisé et apaisé aux piétons, tout en veillant à maintenir un équilibre entre les besoins des habitants, des commerçants et des visiteurs.

CONSEIL MUNICIPAL